

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée et tenue à huis clos et par voie de visioconférence le lundi 15 juin 2020 à 18 h 30.

Sous la présidence de madame Gisèle Dicaire, mairesse de la municipalité centrale Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et en présence de la directrice générale, madame Julie Forgues et de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : monsieur Bernard Malo, madame Marie-Claude Déziel, madame Lisiane Monette, madame Julie Moreau, monsieur Maxime Bélanger et monsieur Joseph Dydzak. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Était absent, le conseiller, monsieur Raymond St-Aubin.

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture et constatation du quorum.**
2. **Adoption de l'ordre du jour.**
3. **Approbation du procès-verbal.**
 - a) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le 20 avril 2020 à 18 h 36.
4. **Administration, finances et qualité des services.**
 - a) Rapport de la mairesse sur la situation financière de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.
 - b) Rapports des responsables de comités
 - c) Adoption du règlement # AG-033-2015-A04 modifiant le règlement # AG-033-2015 concernant le Service de sécurité incendie de Sainte-Marguerite-Estérel, ses interventions et la prévention des incendies.
5. **Sécurité civile et sécurité incendie.**
 - a) Rapports des responsables de comités.
 - b) Embauche – Concours d'emploi # 202001-01 – Directeur adjoint au Service de sécurité incendie et civile – Cadre contractuel.
 - c) Achat de 2 caméras de surveillance – # SI-202005-37 – Quai municipal.
6. **Réseau artériel.**
 - a) Rapports des responsables de comités.
 - b) Services professionnels contrôle qualitatif des travaux et matériaux – Réfection du chemin de Chertsey, Fridolin-Simard, Hauteurs et Masson – Dossier # TP-202005-28.
 - c) Demande d'aide financière au programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) – Réseau artériel et ponceaux projet # TP-201904-19.
 - d) Demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) – Dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 – Mesures de relance économiques – Chemins Chertsey, Fridolin-Simard, Hauteurs et Masson.
 - e) Demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) – Disposition Temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 – Mesures de relance économiques - Chemins Chertsey, Fridolin-Simard, Hauteurs et Masson.
7. **Communications, culture et promotion touristique.**
 - a) Rapports des responsables de comités.
 - b) Achat d'un photocopieur avec contrat d'entretien pour la bibliothèque - # LOI-202006-39.
8. **Correspondance.**
9. **Affaires nouvelles.**
 - a) Services professionnels en ingénierie – Autorisation de paiement à FNX Innov inc. – Dossier # TP-201901-02 – Réfection de tronçons des chemins de Chertsey, Fridolin-Simard et Masson et Ponceaux # 373, # 369 et # 348.
10. **Période de questions.**
11. **Levée de la séance.**

AG-1032-06-2020

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

La présidente, madame Gisèle Dicaire, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à 7 membres.

ATTENDU le décret # 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

ATTENDU les décrets qui renouvellent et prolongent cet état d'urgence pour des périodes additionnelles, soit # 222-2020 du 20 mars 2020 jusqu'au 29 mars 2020, # 388-2020 du 29 mars 2020 jusqu'au 7 avril 2020, # 418-2020 du 7 avril 2020 jusqu'au 16 avril 2020, # 460-2020 du 15 avril 2020 jusqu'au 24 avril 2020, # 478-2020 du 22 avril 2020 jusqu'au 29 avril 2020, # 483-2020 du 29 avril 2020 jusqu'au 6 mai 2020, # 501-2020 du 6 mai 2020 jusqu'au 13 mai 2020, # 509-2020 du 13 mai 2020 jusqu'au 20 mai 2020, # 531-2020 du 20 mai 2020 jusqu'au 27 mai 2020, # 544-2020 du 27 mai 2020 jusqu'au 3 juin 2020, # 572-2020 du 3 juin 2020 jusqu'au 10 juin 2020 et # 593-2020 du 10 juin 2020 jusqu'au 17 juin 2020 ;

ATTENDU l'Arrêté ministériel # 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Danielle McCann qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

ATTENDU le décret # 223-2020 du 24 mars 2020 qui prévoit diverses mesures pour protéger la santé de la population ;

ATTENDU l'Arrêté ministériel # 2020-029 du 26 avril 2020 portant sur une modification de l'Arrêté ministériel # 2020-004 du 15 mars 2020 à l'effet que, dans le contexte actuel de l'état d'urgence sanitaire temporaire, la séance doit dorénavant être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont été préalablement avisés de la tenue de la présente séance par convocation par voie de courriel ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par monsieur Maxime Bélanger et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de visioconférence dont l'enregistrement sera diffusé dès que possible sur le site Internet municipal.

QUE la période de questions étant prévue à la présente soit remplacée par l'invitation à la population sur le site Internet municipal de transmettre leurs questions au conseil via courriels adressés à la Ville au gdciaire@lacmasson.com.

AG-1033-06-2020

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance ordinaire du conseil d'agglomération ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

AG-1034-06-2020

3. a) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL TENUE LE 20 AVRIL 2020 À 18 H 36.

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du projet de procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le lundi 20 avril 2020 à 18 h 36 dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 20 avril 2020 à 18 h 36 soit et est approuvé tel que rédigé.

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DES SERVICES.

4. a) RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL ET DE LA VILLE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON.

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

En conformité avec l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, j'ai le plaisir de vous transmettre les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019.

Résultat du rapport financier 2019

Le 14 juillet 2020, le vérificateur externe de la firme Amyot Gélinas conseil inc. déposera les états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel. En raison de la pandémie de la COVID-19, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) permet aux municipalités de déposer le rapport financier au plus tard le 31 août prochain.

Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

L'excédent de fonctionnement à des fins fiscales (surplus de l'exercice) de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson se terminant le 31 décembre 2019 est de 554 356 \$ portant ainsi l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus non affecté) à 946 116 \$. Le total des revenus est supérieur de 264 930 \$ au montant budgété. La variation est attribuable principalement à l'augmentation des droits sur les mutations 115 640 \$, aux services rendus 71 022 \$ et aux transferts du gouvernement du Québec pour l'entretien des routes 31 279 \$. Quant aux activités de fonctionnement et affectations, les dépenses encourues sont inférieures de 289 426 \$ par rapport au budget adopté. Cette variation à la baisse est principalement due à la rémunération (139 540 \$) dont pour le poste d'adjointe à la direction générale comblé au cours de l'année 2019, à l'économie au niveau de l'achat d'abrasif pour le déneigement écoresponsable (49 347 \$), à l'entretien du réseau d'aqueduc (41 546 \$) et à la gestion des matières résiduelles (43 286 \$).

Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel

L'excédent de fonctionnement à des fins fiscales de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel se terminant le 31 décembre 2019 est de 37 659 \$ portant ainsi le surplus de fonctionnement non affecté à 94 730 \$. Le total des revenus est inférieur de 340 \$ au montant budgété. Quant aux activités de fonctionnement et affectations, les dépenses encourues sont inférieures de 37 999 \$ par rapport au budget adopté. Cette variation à la baisse est principalement attribuable à l'achat d'abrasif pour le déneigement écoresponsable (22 941 \$) et aux frais de financement prévus pour certains projets d'investissement (21 469 \$) comme la réfection du réseau artériel, la réfection du quai municipal et du pavillon Violette-Gauthier ainsi que le remplacement des appareils respiratoires pour le service des incendies.

Au 31 décembre 2019, le capital disponible du fonds de parcs et terrains de jeux était de 555 821 \$, celui du fonds de roulement de la Ville était de 150 977 \$ et celui de l'Agglomération de 0 \$.

Endettement total net à long terme au 31 décembre 2019

Au 31 décembre 2019, l'endettement total net à long terme de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson était de 10 311 926 \$ en hausse de 978 940 \$ comparativement à l'an passé à la même date. Cette augmentation s'explique principalement par la réfection d'une partie du chemin Guénette, par l'achat de deux camions 10 roues et d'un chargeur sur roues au Service des travaux publics et services techniques ainsi qu'aux travaux réalisés sur le réseau d'aqueduc.

Au 31 décembre 2019, l'endettement net à long terme de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel était de 2 369 873 \$, en baisse de 129 358 \$ comparativement à l'an passé à la même date.

Activités d'investissement

Plusieurs autres dossiers majeurs ont également retenu l'attention de nos effectifs au cours de l'année 2019 et il convient de souligner la somme de travail réalisé en ce qui concerne les dossiers suivants :

Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson 3 069 896 \$

- Travaux de **1 226 848 \$** pour la réfection d'un tronçon de 1.8 km du chemin Guénette dont un montant de **177 226 \$** provient de la subvention du programme TECQ 2014-2018 (Taxe d'accise sur l'essence et contribution du Québec);
- Ajout d'un puits d'appoint pour augmenter et stabiliser la capacité du réseau d'aqueduc et permettre l'entretien des autres puits d'alimentation **315 606 \$**. Travaux subventionnés à 100 % par le programme TECQ 2014-2018 ;
- Remplacement de deux camions 10 roues **616 735 \$** ;
- Remplacement du chargeur sur roues **299 763 \$** ;
- Achat d'une pelle excavatrice avec remorque **233 203 \$** ;
- Achat d'un souffleur à neige **148 472 \$** ;
- Aménagement de la scène du parc Édouard-Masson et modules de jeux **65 545 \$** ;
- Remplacement d'une conduite d'aqueduc et bouclage dans le Domaine-Provost **44 117 \$** Travaux subventionnés dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 ;
- Étude préliminaire pour la réfection du garage municipal et le réaménagement de la cour **15 717 \$** afin de compléter une demande d'aide financière dans le cadre du programme RÉCIM (Réfection et construction des infrastructures municipales) ;
- Achat de divers équipements pour le Service des travaux publics et hygiène du milieu tels que génératrice portative, lumières de rue, compteurs d'eau **20 890 \$** ;
- Refonte du site web de la Ville **10 182 \$** ;
- Réfection de la toiture de l'ancienne station de pompage du 455, rue du Baron-Louis-Empain, ajout de cloisons pour aménager un bureau au service de l'urbanisme et travaux d'imperméabilisation d'une partie de la fondation de l'hôtel de ville pour un montant total de **22 493 \$** ;
- Préparation d'un plan directeur de développement des sentiers pour le raccordement au Parc linéaire du P'tit train du Nord **3 715 \$**. Projet financé en partie par la MRC des Pays-d'en-Haut ;
- Ameublement et achat d'équipement informatique **14 375 \$** ;
- Autres immobilisations (unité de climatisation à l'atelier mécanique, conteneurs pour les cours d'écoles, honoraires professionnels pour le raccordement aux sentiers du parc d'Estérel) **29 904 \$** ;

Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel 246 162 \$

- Remplacement des appareils respiratoires au Service de Sécurité incendie **113 584 \$** ;
- Achat d'un bateau pour la protection civile **46 500 \$** ;
- Honoraires professionnels réfection chemins Chertsey, Masson et Fridolin-Simard **31 662 \$** ;
- Achat d'équipements de communication pour le service des incendies **28 473 \$** ;
- Achat d'équipements pour le service des incendies tels qu'habits de combat, boyaux, conteneur et autres équipements **17 191 \$** ;
- Honoraires professionnels pour la réfection du quai municipal **5 685 \$** ;
- Équipement informatique **3 067 \$** ;

Au cours de l'année 2019, nous avons, entre autres, réalisé :

- La conclusion et signature de la convention collective 2018-2024 (agglomération) ;
- La réfection d'une partie de la montée Gagnon à partir du chemin Masson et dans le secteur du Domaine des 4 Collines ;
- L'adoption d'une politique d'aide financière à l'entretien des chemins privés ;
- La mise sur pied d'un marché d'été ;
- Une politique de bonification au camp de jour estival pour le rendre accessible à des familles à faible revenu ;
- La poursuite du projet pilote d'un service de lavage d'embarcations au garage municipal ;
- L'adoption/approbation d'un programme supplément au Loyer (PSL) pour les familles à faible revenu (agglomération) ;
- La bonification du programme de remboursement des frais des activités de loisirs par l'ajout du volet ski alpin pour les enfants et d'une contribution financière pour les utilisateurs des sentiers du parc d'Estérel en saison hivernale ;
- La mise à jour de la politique de soutien aux organismes et de la politique MADA-Famille pour nos aînés et familles ;
- L'adoption d'une politique de déneigement de jour écoresponsable (agglomération) ;
- La certification « Ville Amie des Monarques » ;
- L'adoption du plan directeur des sentiers ;
- L'adoption et mise en œuvre d'un plan d'action traitant de la politique environnementale ;

Le présent rapport sera diffusé sur le site Internet de la Ville au www.lacmasson.com.

Les résultats publiés dans ce rapport sont présentement en processus d'audit financier pour la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.

Gisèle Dicaire

Mairesse et présidente de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel

4. b) RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

La présidente, madame Gisèle Dicaire, fait rapport au conseil.

Le conseiller, monsieur Joseph Dyzak, fait rapport au conseil.

La conseillère et mairesse suppléante, madame Julie Moreau, fait rapport au conseil.

AG-1035-06-2020

4. c) ADOPTION DU RÈGLEMENT # AG-033-2015-A04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # AG-033-2015 CONCERNANT LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL, SES INTERVENTIONS ET LA PRÉVENTION DES INCENDIES.

ATTENDU l'adoption par le conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et l'entrée en vigueur du règlement # AG-033-2015 le 27 avril 2016 de même que ses amendements # AG-033-2015-A01 le 22 février 2017, # AG-033-2015-A02 le 11 octobre 2017 et # AG-033-2017-A03 le 18 avril 2018 ;

ATTENDU qu'il est opportun de modifier ou de corriger certaines dispositions au regard de l'application du règlement pour la révision de certains termes, la mise à jour de la composition du Service pour l'ajout d'un directeur adjoint, la période de validité des permis de feu à ciel ouvert pour une période de 6 mois dans une même année, l'affichage des numéros civiques visibles de la rue et des panneaux d'inflammabilité accessible au public ;

ATTENDU que les membres de la Commission de protection contre l'incendie ont tous reçu une copie du projet de règlement pour leur étude et en recommandent l'adoption ;

ATTENDU le dépôt du projet de règlement de même que l'avis de motion dûment donné à cet effet à la séance ordinaire tenue le 17 février 2020 par la présidente, madame Gisèle Dicaire ;

ATTENDU la présentation du projet de règlement à cette même séance ;

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu une copie du projet de règlement dans les délais requis et déclarent l'avoir lu ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par madame Lisiane Monette ce qui suit :

QUE le règlement portant le numéro *AG-033-2015-A04 modifiant le règlement # AG-033-2015 concernant le Service de sécurité incendie de Sainte-Marguerite-Estérel, ses interventions et la prévention des incendies* soit et est adopté et qu'il fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit ; et qu'il entrera en vigueur conformément à la Loi suivant la publication de son avis public de promulgation.

Le vote est demandé.

Pour = 5 (M. Bernard Malo, Mme Marie-Claude Déziel, Mme Lisiane Monette, Mme Julie Moreau et M. Maxime Bélanger)

Contre = 1 (M. Joseph Dyzak)

La résolution est adoptée à la majorité des membres présents.

5. SÉCURITÉ CIVILE ET SÉCURITÉ INCENDIE

5. a) RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Le conseiller, monsieur Maxime Bélanger, fait rapport au conseil.

AG-1036-06-2020

5. b) EMBAUCHE – CONCOURS D'EMPLOI # 202001-01 – DIRECTEUR ADJOINT AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE – CADRE CONTRACTUEL.

ATTENDU le concours d'emploi # 202001-01 afin de recruter un directeur-adjoint au Service de sécurité incendie et civile pour une période d'une année avec possibilité de prolongation, assujéti à une période de probation de six (6) mois ;

ATTENDU le processus de sélection et les entrevues réalisées par le comité de sélection formé à cet effet de mesdames Gisèle Dicaire, mairesse et Stéphanie Croteau, adjointe à la direction générale et aux ressources humaines ainsi que de messieurs Maxime Bélanger, conseiller et Pierre Tessier, directeur du Service de sécurité incendie et civile ;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale, madame Julie Forgues, suivant le choix du comité de sélection en faveur du candidat monsieur Philippe Baron ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Maxime Bélanger, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil procède à l'embauche de monsieur Philippe Baron à titre de salarié cadre contractuel, au poste de directeur-adjoint au Service de sécurité incendie et civile, sujet à une période de probation de six (6) mois, à compter du 23 juin 2020, pour une période d'une année avec possibilité de renouvellement, au salaire annuel de 44 684.64 \$ plus les bénéfices marginaux, le tout aux termes et conditions énoncés au règlement décrétant les conditions de travail et bénéfices marginaux du personnel cadre # 31-2008 ainsi que de l'entente de travail des pompiers qui encadrent les conditions salariales en matière d'interventions incendie.

QUE madame Julie Forgues, directrice générale, soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson le contrat de travail à durée déterminée à intervenir.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 62-22000-141.

AG-1037-06-2020

5. c) ACHAT DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE - # SI-202005-37 - QUAI MUNICIPAL.

ATTENDU les besoins du Service de sécurité incendie et civile pour l'achat de 2 caméras de surveillance à installer au quai municipal ;

ATTENDU la demande de prix et la proposition de Gestion Groupe Primeau Inc. - Techni Sécur Électronique au montant de 2 604.70 \$ plus les taxes applicables, pour 2 caméras de surveillance, incluant un enregistreur NVR Samsung, main d'œuvre et installation ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service de sécurité incendie et civile, monsieur Pierre Tessier ;

ATTENDU que cette dépense n'est pas prévue aux prévisions budgétaires 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Maxime Bélanger, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée et l'offre de services de Gestion Groupe Primeau Inc. - Techni Sécur Électronique et lui attribue le contrat # SI-202005-37 pour l'achat de 2 caméras de surveillance au montant de 2 604.70 \$ plus les taxes applicables (2 994.75 \$ toutes taxes comprises).

QUE cette dépense au montant 2 604.70 \$ soit financée à même le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2018.

6. RÉSEAU ARTÉRIEL

6. a) RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Le conseiller, monsieur Bernard Malo, fait rapport au conseil.

AG-1038-06-2020

6. b) SERVICES PROFESSIONNELS CONTRÔLE QUALITATIF DES TRAVAUX ET MATÉRIAUX – RÉFECTION DU CHEMIN DE CHERTSEY, FRIDOLIN-SIMARD, HAUTEURS ET MASSON – DOSSIER # TP-202005-28.

ATTENDU le projet de travaux de réfection d'un tronçon de 6,4 km du chemin de Chertsey, Fridolin-Simard, des Hauteurs et Masson, réseau artériel, dans le projet # TP-202002-01 ;

ATTENDU l'adoption du règlement # AG-040-2018 en vigueur le 31 janvier 2018 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 1 953 000 \$ pour des travaux routiers sur le réseau artériel rehaussé à 2 790 200 \$ par le règlement # AG-040-2018-A01 entré en vigueur le 1^{er} avril 2020 ;

ATTENDU la demande d'aide financière au programme d'aide à la voirie locale au volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) ;

ATTENDU la demande de prix pour obtenir les services professionnels et techniques de gré à gré pour le contrôle qualitatif des matériaux et leur mise en œuvre ;

ATTENDU les offres obtenues selon le tableau ci-dessous :

Firme soumissionnaire	Prix soumis avant taxes
Groupe ABS inc.	21 373.00 \$
DEC Enviro inc.	14 260.00 \$
Solmatech Inc.	17 675.80 \$

;

ATTENDU que la soumission de DEC Enviro Inc. présente la plus basse soumission conforme selon les spécifications demandées ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la soumission de la firme DEC Enviro Inc. et lui attribue le contrat pour les services professionnels dans le cadre du dossier de contrôle qualitatif des travaux et matériaux # TP-202005-28 pour un montant de 14 260.00 \$ plus les taxes applicables (soit 16 395.44 \$ toutes taxes comprises) conditionnellement à la confirmation de l'aide financière aux programmes AIRRL et RIRL ou à tout autre programme pour les travaux admissibles.

QUE le directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, soit désigné à titre de représentant de la Ville à ce dossier pour la réalisation de ce mandat.

QUE cette dépense soit payable par en partie le règlement d'emprunt # AG-040-2018 modifié par # AG-040-2018-A01 et en partie par la subvention à confirmer dans le cadre des programmes AIRRL et RIRL.

AG-1039-06-2020

6. c) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL (AIRRL) – RÉSEAU ARTÉRIEL ET PONCEAUX PROJET # TP-201904-19.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ville centre de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, ci-après « la Ville », a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU que la Ville désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation des travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL ;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU que la Ville s'engage à obtenir le financement nécessaire (Règlements # AG-040-2018 modifié par # AG-040-2018-A01 et # 126-2018 modifié par # 126-2018-A01) à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU que la Ville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivant : L'estimation détaillé du coût des travaux ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

AG-1040-06-2020

6. d) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL (AIRRL) — DISPOSITION TEMPORAIRES RELATIVES AUX IMPACTS DE LA COVID-19 – MESURES DE RELANCE ÉCONOMIQUES - CHEMINS CHERTSEY, FRIDOLIN-SIMARD, HAUTEURS ET MASSON.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ville centre de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, ci-après « la Ville » a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU que, pour relancer l'économie dès 2020, le gouvernement du Québec a prévu un budget additionnel de 100 millions de Dollars pour la voirie locale afin de mitiger les impacts découlant de la pandémie de COVID-19 ;

ATTENDU que des dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 ont été ajoutées aux modalités d'application 2018-2021 du PAVL ;

ATTENDU que les dispositions temporaires sont applicables exclusivement aux demandes d'aide financière pour des travaux curatifs des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du PAVL ;

ATTENDU que les dispositions temporaires ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL ;

ATTENDU que le Ministère permet, en fonction de son indice de vitalité économique, l'octroi d'une aide financière maximale couvrant de 65 % à 85 % des dépenses admissibles pour le volet AIRRL et de 90 % à 95 % pour le volet RIRL ;

ATTENDU que l'aide financière est versée sur une période de 10 ans ;

ATTENDU que la Ville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et au plus tard le 31 décembre 2020 sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier 2021 ;

ATTENDU que la Ville a choisi la source du calcul de l'aide financière suivante : L'estimation détaillée des coûts des travaux.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

AG-1041-06-2020

6. e) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL) – DISPOSITION TEMPORAIRES RELATIVES AUX IMPACTS DE LA COVID-19 – MESURES DE RELANCE ÉCONOMIQUES - CHEMINS CHERTSEY, FRIDOLIN-SIMARD, HAUTEURS ET MASSON.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ville centre de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, ci-après « la Ville » a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU que, pour relancer l'économie dès 2020, le gouvernement du Québec a prévu un budget additionnel de 100 millions de Dollars pour la voirie locale afin de mitiger les impacts découlant de la pandémie de COVID-19 ;

ATTENDU que des dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 ont été ajoutées aux modalités d'application 2018-2021 du PAVL ;

ATTENDU que les dispositions temporaires sont applicables exclusivement aux demandes d'aide financière pour des travaux curatifs des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du PAVL ;

ATTENDU que les dispositions temporaires ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL ;

ATTENDU que le Ministère permet, en fonction de son indice de vitalité économique, l'octroi d'une aide financière maximale couvrant de 65 % à 85 % des dépenses admissibles pour le volet AIRRL et de 90 % à 95 % pour le volet RIRL ;

ATTENDU que l'aide financière est versée sur une période de 10 ans ;

ATTENDU que la Ville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et au plus tard le 31 décembre 2020 sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier 2021 ;

ATTENDU que la Ville a choisi la source du calcul de l'aide financière suivante : L'estimation détaillée des coûts des travaux.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

7. COMMUNICATIONS, CULTURE ET PROMOTION TOURISTIQUE

7. a) RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

La conseillère, madame Marie-Claude Déziel, fait rapport au conseil.

AG-1042-06-2020

7. b) ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR MULTIFONCTIONS AVEC CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LA BIBLIOTHÈQUE - # LOI-202006-39.

Le conseiller, monsieur Bernard Malo, déclare son conflit d'intérêts et se retire de la discussion pour ce point.

ATTENDU qu'en janvier 2020, la caisse Desjardins des Pays-d'en-Haut nous a fait don d'un photocopieur, mais qui n'a pas les fonctions nécessaires à nos besoins; tel que la numérisation et la connexion réseau ;

ATTENDU que depuis 2016 nous avons acheté 2 photocopieurs avec multifonctions non commerciales ;

ATTENDU que ces photocopieurs brisent en raison de leurs multifonctions non commerciales ;

ATTENDU que les coûts de réparation de ces équipements (pièces et main d'œuvre) est l'équivalent du coût de remplacement ;

ATTENDU qu'un photocopieur multifonctions nous sert à imprimer nos documents papier, beaucoup d'étiquettes pour le codage de nos livres et pour l'impression de nos affiches d'activités ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSE par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte l'offre de services de Delcom et lui octroie le contrat pour l'achat d'un photocopieur multifonctions Ricoh MP C307 avec contrat d'entretien, pour la bibliothèque, pour un montant de 2 688.00 \$ plus les taxes applicables (3 090.53 \$ toutes taxes comprises).

QUE la coordonnatrice loisirs, événements et culture, madame Cassandre Carette, ou sa remplaçante en son absence, soit désignée à titre de représentante de la Ville à ce dossier pour la réalisation de ce mandat.

QUE cette dépense soit payable par le fonds de roulement sur une période de 5 ans.

8. CORRESPONDANCE

9. AFFAIRES NOUVELLES

AG-1043-06-2020

9. a) SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – AUTORISATION DE PAIEMENT À FNX INNOV INC. – DOSSIER # TP-201901-02 – RÉFECTION DE TRONÇONS DES CHEMINS DE CHERTSEY, FRIDOLIN-SIMARD ET MASSON ET PONCEAUX # 373, # 369 ET # 348.

ATTENDU la résolution # AG-988-08-2019 prise le 19 août 2019 par laquelle ce conseil accordait un mandat de services professionnels en ingénierie à FNX-Innov inc. dans le cadre du dossier # TP-201901-02 Phase 1 pour les travaux préparatoires aux travaux routiers sur les chemins de Chertsey, Fridolin-Simard et Masson ;

ATTENDU la résolution # AG-1007-12-2019 prise le 18 décembre 2019 afin d'autoriser un montant additionnel incluant le remplacement de ponceau non relevé initialement, l'ajout d'exutoire pluvial et le remplacement partiel de bordures et d'un trottoir sur le chemin Masson dont une section additionnelle sur le chemin des Hauteurs pour un montant de 9 910.42 \$ (11 394.51 \$ toutes taxes comprises) ;

ATTENDU que le MTQ a demandé des précisions sur la compréhension du contenu des demandes d'aide financières déposées et que FNX-Innov inc. a de nouveau été sollicité pour documenter une portion du chemin de Chertsey et du chemin des Hauteurs exigeant la production de plans et une nouvelle estimation des coûts ;

ATTENDU la facture # 378059 présentée par FNX Innov inc. au montant de 3 100.00 \$ plus les taxes applicables (3 564.23 \$ toutes taxes comprises) ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing. ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accueille la recommandation précitée, entérine le dernier mandat et autorise le paiement de la facture précitée à FNX-Innov inc. au montant de 3 100.00 \$ plus les taxes applicables (3 564.23 \$ toutes taxes comprises).

QUE cette dépense soit payable à mêmes les sommes prévues au prorata des règlements d'emprunts # AG-040-2018 de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel modifié par # AG-040-2018-A01 et de proximité # 126-2018 modifié par # 126-2018-A01.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions étant prévue à la présente est remplacée par l'invitation à la population sur le site Internet municipal de transmettre leurs questions au conseil via courriels adressés à la Ville au gdicaire@lacmasson.com

AG-1044-06-2020

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 19 h 14, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

Madame Gisèle Dicaire
Présidente

(signé)

Madame Judith Saint-Louis
Greffière